

# Mairie de GADANCOURT

12, place de l'Eglise  
95450 GADANCOURT



## **Compte rendu du conseil Municipal du 2 octobre 2008**

Convocation le 22 septembre 2008

L'an deux mil huit, le deux octobre, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Brénac, Chavanne, Dieuset, Rackelboom, Ricci

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- Approbation du PV de la réunion du 15 juin 2008
- Création d'une régie d'avance pour le C.C.A.S.
- Indemnités pour le Comptable du Trésor
- Tarif des concessions dans le cimetière
- Election d'un délégué auprès du SMIRTOM (tri sélectif), du SMGFAVO (fourrière animale) et du SIAA (assainissement) en remplacement de M. Hubin
- Contrat rural
- TRASERR 2009
- Enquête publique
- Contrat d'entretien du village
- Demande de subvention auprès du PNR pour le mur du cimetière
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de réunion du 15 juin 2008**

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2008 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Création d'une régie d'avance pour le C.C.A.S.**

Dans le cadre d'une simplification de fonctionnement de la Centre Communal d'Action Social, les Membres de cette Commission ont par vote du 5 septembre 2008 décidé d'instituer une régie d'avance de 600 €. Monsieur le Maire en informe le Conseil et soumet cette décision au vote.

Le Conseil, après délibération, adopte à l'unanimité cette mesure.

### **Indemnité pour le Comptable du Trésor**

Le comptable du Trésor Public sollicite les Mairies d'une indemnité pour la tenue des comptes de la Commune à hauteur de 116,92 €.

Après délibération du Conseil Municipal, il est décidé à l'unanimité de n'allouer que 50 % de la somme demandée.

## **Tarif des concessions dans le cimetière**

Par courrier du 7 juillet dernier, Monsieur le Sous-Préfet nous signale que la concession de 99 ans n'existe plus.

Le Conseil doit donc se conformer à la loi et rappelle le prix des deux tranches de concessions : trentenaire : 75 € et cinquantenaire : 100 €.

## **Election d'un délégué auprès du SMIRTOM (tri sélectif), du SMGFAVO (fourrière animale) et du SIAA (assainissement) en remplacement de M. Hubin.**

A la suite de la démission de Monsieur Bernard Hubin, présentée par lettre du 30 avril 2008 auprès de Monsieur le Maire et actée dans le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai dernier, les nouveaux membres auprès des différents syndicats sont :

SMIRTOM : titulaire : Monsieur Michel Noury, suppléant Monsieur Jean Rackelboom,  
SMGFAVO (fourrière animale) : titulaire : Monsieur Jean Rackelboom, suppléant : Monsieur Christophe Dieuset,  
SIAA (assainissement) : titulaires : Messieurs Michel Noury et Xavier Chavanne, suppléants : Messieurs Jean-Alain Brénac et Jean Rackelboom.

## **Contrat rural**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer l'étude d'un contrat rural afin de demander une subvention pour :

- extension et restauration de la mairie,
- aménagement des abords de la mairie,
- mise en valeur de la rue des Faubourgs et rue Octave de Boury.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres auprès d'architectes et de prévoir la réalisation des travaux mais également le montage du dossier à présenter aux organismes : Conseil Régional pour 45 % de subvention, le Conseil Général pour 35 %, les 20 % restants à la charge de la commune, ainsi que d'inclure les honoraires d'architecte dans la demande de subvention.

Le Conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager la procédure.

## **TRASERR 2009**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander une subvention dans le but de la réfection des rues Octave de Boury et des Faubourgs après la pose de caniveaux demandés dans le cadre du contrat rural.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire cette démarche.

## **Enquête publique**

Une enquête publique a été ouverte en date du 8 septembre 2008 en vue de la réalisation de trois digues, dont une sur le territoire de la commune de Gadancourt. La réalisation d'une digue d'une hauteur de 2m80 sur 240 m, le long de la route partant du Calvaire jusqu'à la route menant à Enfer. Une retenue d'eau de 24 000 m<sup>3</sup> est donc prévue au delà dans le talweg.

Après analyses et explications des cartes et documents fournis par le SIBVAM, l'emplacement de l'ouvrage à l'endroit indiqué n'est pas judicieux, ni nécessaire puisque les eaux de pluies à l'origine des désordres provoqués à Avernès proviennent précipitamment du bois de Feularde en suivant la pente naturelle vers le village d'Avernès.

Le Conseil vote à l'unanimité contre ce projet de construction.

### **Contrat d'entretien du village**

Le contrat actuel signé avec l'Entreprise Eugène a été dénoncé.

Le Conseil souhaite étudier l'emploi de personnel d'entretien du village et confier les gros travaux à une entreprise suivant appel d'offres.

### **Demande de subvention auprès du PNR pour le mur du cimetière**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de demander une demande de subvention auprès du PNR à hauteur de 70 % du projet soit 7 440,90 €.

Resteraient à la charge de la commune 30 % soit : 3 180,97 €.

Les entreprises Bidant, Vexin Entreprise et Vieire ont répondu à l'appel d'offre.

### **Questions diverses**

Formation défibrillation automatique externe

Monsieur Dieuset informe que les sapeurs pompiers proposent une formation au maniement de l'appareil. Durée de la formation 4 à 5 heures à raison de 10 personnes maximum pour un coût de 450 € la prestation.

Une autre proposition de formation aux premiers secours PSC1 d'une durée de 12 heures avec un groupe d'une dizaine de personnes, à raison de 800 € la session, est également présentée.

Ce projet est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire